

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 Edition révisée n° : 3 Date : 12 / 2 / 2019 Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Nom commercial : ESSENCE DE TEREBENTHINE

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Domestique.

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
4040 Herstal BELGIUM
Tel : +32/4/248.86.60
Fax : +32/4/248.86.61

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

* Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Asp. Tox. 1) - H304
Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H312
Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Effets narcotiques - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 - Danger - (CLP : STOT RE 1) - H372
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 - (CLP : Aquatic Chronic 2) - H411

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Essence de térébenthine
White Spirit

* Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger : SGH02 - SGH08 - SGH07 - GHS09

• Mention d'avertissement : Danger

- * • Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

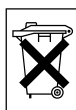
En cas d'urgence : +32/70/245.245

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

H312 - Nocif par contact cutané.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



* • Conseils de prudence

Général

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

: P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P235 - Tenir au frais.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Intervention

: P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

: P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

Considérations relatives à l'élimination

: P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

* 2.3. Autres dangers

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

* 3.1/3.2. Substance / Préparation

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
* Essence de térébenthine	20 %	8006-64-2	232-350-7	650-002-00-6	01-2119553060-53	R10 Xn; R20/21/22-65 Xi; R36/38 R43 N; R51-53 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 (Oral); H302 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4 (Dermal); H312 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4 (Inhalation); H332 Aquatic Chronic 2; H411

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
* White Spirit (Naphta lourd; hydrotraité à point d'ébullition bas) (no. CE 265-185-4 / 919-446-0)	80 %	64742-82-1	919-446-0	649-330-00-2	01-2119458049-33(-0004)	R10 Xn; R65-48/20 R66 R67 N; R51-53 Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304 STOT SE3; H336 STOT RE 1;H372 Aquatic Chronic 2;H411 EUH066

SECTION 4 Premiers secours

* 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux. Essoufflement. Difficultés respiratoires. Maux de tête. Rougeurs, douleur. Larmes. Vision brouillée. Douleurs abdominales, nausées.

* 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- * Risques spécifiques : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- * Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone. (CO). Dioxyde de carbone. (CO2).

* 5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.
- * Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- * **Précautions individuelles** : Ne pas fumer. Aérer la zone. Evacuer et restreindre l'accès. Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

* 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer le résidu à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

* 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. , 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.
- * **Manipulation** : Ne pas respirer les vapeurs. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

* 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- * **Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
- * **Stockage - à l'abri de** : Agent oxydant. Acides.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

* 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Essence de térébenthine : TLV© -TWA [mg/m³] : 556

Essence de térébenthine : MAC [mg/m³] : 560

Essence de térébenthine : TLV© -TWA [ppm] : 100

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
- * - Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
- Protection des mains : Gants.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- * Hygiène industrielle : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

* 8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

* 9.1.a. Aspect

Etat physique à 20°C : Liquide.
Couleur : Clair(e). Incolore.

* 9.1.b. Odeur

Odeur : Caractéristique.

* 9.1.c. Seuil olfactif

* 9.1.d. pH

pH : Non applicable.

* 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

* 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : 150°C

* 9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 23 - 60

* 9.1.h. Taux d'évaporation

* 9.1.i. Inflammabilité

* 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Limites d'explosivité inférieures [%] : 0,7

Limites d'explosivité supérieures [%] : 7,0

* 9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur [20°C] : 5,4 hPa

* 9.1.l. Densité de vapeur

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

- * **9.1.m. Densité relative**
Densité : 0,82 - 0,872 kg/l
- * **9.1.n. Solubilité**
Solubilité dans l'eau : Insoluble.
- * **9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**
- * **9.1.p. Température d'auto-inflammabilité**
Temp. d'autoinflammation [°C] : 220°C
- * **9.1.q. Température de décomposition**
- * **9.1.r. Viscosité**
- * **9.1.s. Propriétés explosives**
- * **9.1.t. Propriétés comburantes**
- * **9.2. Autres informations**

SECTION 10 Stabilité et réactivité

- * **10.1. Réactivité**
- * **10.2. Stabilité chimique**
- * **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Agent oxydant.
Propriétés dangereuses : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- * **10.4. Conditions à éviter**
Conditions à éviter : Chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- * **10.5. Matières incompatibles**
- * **Matières à éviter** : Acides forts. Bases fortes. Agent oxydant.
- * **10.6. Produits de décomposition dangereux**
Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. (CO, CO₂, Hydrocarbure. , Aldéhyde. , Suies.)

SECTION 11 Informations toxicologiques

- * **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- * **Informations toxicologiques** : Irritant pour les yeux et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- * **Cancérogénicité** : Non classifié.

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

- * **Mutagénicité** : Non classifié.
- * **Toxique pour la reproduction : fertilité** : Non classifié.

SECTION 12 Informations écologiques

- * **12.1. Toxicité**
 - * **12.2. Persistance et dégradabilité**
 - * **Persistance - dégradabilité** : Biodégradable.
 - * **12.3. Potentiel de bioaccumulation**
 - * **12.4. Mobilité dans le sol**
 - * **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - * Non.
 - * **12.6. Autres effets néfastes**
- Information relative aux effets écologiques** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

- * **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- Généralités** : Eviter le rejet dans l'environnement.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

- * **14.1. Numéro ONU**
- Information générale**
No. ONU : 1993
- * **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**
 - * **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- 19** Etiquetage ADR
- 

- : 3. Liquides inflammables
: 9 : Matières et objets dangereux divers.
- Transport terrestre**
ADR/RID : Classe : 3
Groupe : III
- No. I.D.** : 30

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Désignation officielle de transport : UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III, (D/E)

- ADR Classe : 3
- Groupe d'emballage ADR : III
E

Transport par mer

- Code IMO-IMDG : Classe 3
- Groupe d'emballage IMO : III
- IMDG-Pollution marine : Yes ò
- N° de fiche de sécurité : F-E S-E

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 366
Packaging instructions passenger: 355
- Désignation officielle de transport : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
- IATA - Classe ou division : 3
- Groupe d'emballage IATA : III

* 14.4. Groupe d'emballage

* 14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

* 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

* 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

* 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).
Révision - Voir : *

Révision : 3

Date d'impression : 15 / 2 / 2019

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9
		Edition révisée n° : 3
		Date : 12 / 2 / 2019
		Remplace la fiche : 31 / 1 / 2012
ESSENCE DE TEREBENTHINE		0030

conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document